

EXAMEN ÉCRIT – DGA1032

1. Structure spécifique et déroulement

À cette étape de l'examen doctoral, le **directeur de recherche** doit déjà avoir transmis par courriel **aux membres du jury** le **devis de recherche** qui a été préparé par l'étudiant dans le cadre de l'activité DGA1031 (Problématique de recherche). **Les membres du jury consultent ce devis afin de préparer leur question d'examen.**

L'examen écrit est constitué d'un **examen contrôlé** et d'une **dissertation** comptant chacun pour 50 % de l'examen écrit.

- **L'examen contrôlé** doit comprendre, pour un total de 50 points :
 - des questions portant sur les matières de base dans le domaine d'activité relié à la thèse (35 % à 45 %);
 - des questions d'ordre général se limitant à des sujets d'actualité ou d'intérêt général en sciences et technologie (5 % à 15 %).

L'examen contrôlé se déroule en classe à la date fixée par le directeur du programme. L'étudiant dispose d'un maximum de 3 h 30 pour répondre aux questions qui lui sont remises en séance. La documentation étant permise, l'étudiant peut consulter sur place tous les ouvrages requis pour répondre aux questions et démontrer ainsi sa maîtrise du domaine.

- **La dissertation** doit comprendre, pour un total de 50 points :
 - un ou des thèmes portant sur les sujets de spécialisation plus spécifiques reliés au sujet de thèse. Ces thèmes peuvent nécessiter l'utilisation d'outils informatiques pour leur résolution.

La dissertation est un document rédigé par l'étudiant. Le ou les thèmes de la dissertation lui sont remis à la fin de l'examen contrôlé. L'étudiant dispose d'un délai maximum de 7 jours consécutifs à partir de la date de l'examen contrôlé pour déposer sa dissertation au Bureau des cycles supérieurs. Toute dissertation remise après cette date devra être accompagnée d'une pièce justificative (billet médical, certificat de décès, etc.). Sans preuve à l'appui, la dissertation sera refusée. De plus, elle devra respecter les conditions suivantes :

- *comprendre une page de présentation;*
- *être présentée avec une police de caractère Times New Roman (12 pt) ou Arial (11 pt);*
- *être rédigée avec un souci de la qualité de la langue;*
- *être transmise au Décanat des études en nombre suffisant (une copie pour chaque membre du jury).*

2. Tâches du directeur de recherche pour la préparation de l'étudiant à son examen

Dans les deux premières semaines du trimestre au cours duquel l'examen écrit doit avoir lieu, le directeur de recherche transmet à l'étudiant la **liste des références** suggérées par le jury, afin de lui permettre de préparer l'examen écrit. Le directeur de recherche fait également parvenir une copie de la liste de références au Bureau des cycles supérieurs.

Le directeur de recherche s'assure de recevoir à temps, de la part des membres du jury, les **questions de l'examen contrôlé et les thèmes de la dissertation**. Il n'est pas obligatoire que tous les membres du jury participent à chaque partie de l'examen écrit. Dans le cas où un membre du jury serait dans l'impossibilité de fournir les questions d'examen, le directeur de recherche a la responsabilité d'en rédiger à sa place.

La **mise en page** de l'examen est assurée par le directeur de recherche ou par le secrétariat de son service. Pour chacune des questions, le nom de l'auteur et la pondération (sur 50 points) doivent être inscrits sur le questionnaire.

Le **directeur de recherche doit transmettre l'examen écrit** (en deux parties distinctes) par courriel à la préposée du Bureau des cycles supérieurs au plus tard **10 jours ouvrables** avant la date prévue de l'examen afin que le directeur de programme procède à un contrôle de qualité de l'examen.

3. Correction de l'examen et transmission des résultats

Le Bureau des cycles supérieurs est responsable du suivi de l'examen. Après avoir reçu la dissertation de l'étudiant, le BCS transmet la dissertation ainsi que les cahiers d'examen contrôlé au directeur de recherche qui les vérifie puis les transmet pour correction aux membres du jury. Les membres ne corrigent que la ou les parties de l'examen pour le(s)quelle(s) ils ont formulé une ou des questions d'examen.

Le directeur de recherche reçoit les résultats des membres du jury, les collige et les communique par écrit au Bureau des cycles supérieurs, **au plus tard 20 jours ouvrables après la réception de l'examen à corriger**, en utilisant le **formulaire *Résultat de l'examen écrit*** prévu à cette fin. Le directeur informe également le BCS de la date prévue de l'examen oral (DGA1033) en cochant la case prévue à cet effet.

Le Bureau des cycles supérieurs transmet le résultat à l'étudiant. Lorsque l'examen est réussi, l'étudiant est informé qu'il est autorisé à s'inscrire à l'examen oral (DGA1033). Dans le cas d'un échec, l'étudiant est avisé par courriel, à son adresse de l'École, qu'il peut exercer son droit de reprise au trimestre suivant. S'il a déjà utilisé un droit de reprise, l'étudiant est exclu de son programme.

4. Résultat

La notation finale de l'examen DGA1032 est Succès ou Échec. Pour que l'examen soit réussi, la somme des deux parties (examen contrôlé et dissertation) doit être d'au moins 70/100, mais aucune des deux parties ne peut être inférieure à 25/50. Voici un exemple de ventilation de la pondération des questions d'examen et de compilation de résultats :

	<u>Examen contrôlé</u> 50 points	<u>Dissertation</u> 50 points	
Président(e):	-	-	
Directeur de thèse:	$x_1/25$	$y_1/20$	Au moins 25/50 pour chacune des deux parties
Codirecteur:	$x_2/15$	$y_2/20$	
Membre de jury #1:	$x_3/10$	-	
Membre de jury #2:	-	-	
Membre externe indépendant :	-	$y_3/10$	
Sous total:	$\Sigma x/50$	$\Sigma y/50$	
Note finale:	$\Sigma x + \Sigma y / 100$		Au moins 70/100 au total